

CELLULE DE COORDINATION DU PROJET  
CREDIT IDA NUMBER A-7793-CM ET B-7794-CM

DECISION N° 015/13 /D/MINH DU/PVGFD/RPM/RPM/JC2/05-2026 DU 02/02/2026  
PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES DEMANDE DE COTATION (DC) N°0140/DC/MINH DU/CC-PDVIR/CSPM/2025 DU 03 SEPTEMBRE 2025 RELATIVE A L'ACQUISITION, INSTALLATION, PARAMETRAGE ET FORMATION SUR LA SUITE LOGICIELLE TOM2PORTAIL DE TOM@TE AU PROFIT DU PVGFD

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

- Vu La constitution de la République du Cameroun ;
- Vu L'Accord de Crédit IDA N°: A-7793-CM et B-7794-CM du 21 janvier 2026 conclu entre le Gouvernement de la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA) ;
- Vu Le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu Le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu Le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu Le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2013/271 du 05 Aout 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics
- Vu La loi de finance N°2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
- Vu La circulaire n°0000456/C/MINFI du 30/12/2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2025 ;
- Vu L'arrêté N°000039/A/MINMAP du 24 avril 2025 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet des Villes et Gestion Foncière Durable (PVGFD) ;
- Vu La circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu La décision n°0492/E/2/D/MINH DU/ du 11 novembre 2025 portant constatation de la composition de la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) auprès du Projet des Villes et Gestion Foncière Durable (PVGFD) ;
- Vu La Demande de Cotation N°0140/DC/MINH DU/CC-PDVIR/CSPM/2025 DU 03 SEPTEMBRE 2025 ;
- Vu Le procès-verbal d'ouverture des cotations par la CSPM/PVGFD du 25 septembre 2025 ;
- Vu Le rapport d'évaluation des cotations ;
- Vu Le procès-verbal validant la proposition d'attribution par la CSPM/PVGFD du 02 février 2026 ;

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup>- Le soumissionnaire ci-après cité est retenu comme adjudicataire du marché relatif à la Demande de Cotation N°0140/DC/MINH DU/CC-PDVIR/CSPM/2025 du 03 septembre 2025 susmentionnée :

Soumissionnaire	Montants	Délai D'exécution
<b>INNOV-TECH</b> B.P. 24 142 Douala – Cameroun Tél : 676 222 413 – 699 696 257 Email : <a href="mailto:innovtechcameroun@yahoo.fr">innovtechcameroun@yahoo.fr</a>	51 148 000 FCFA HTVA 60 993 990 FCFA TTC	Treize (13) mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 02/02/2026

**Le Ministre**  
(Maitre d'ouvrage)

Ampliations :

- ARMP ;
- MINMAP ;
- CSPM/PVGFD ;
- CHRONO

